



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 5 mars 2018 à l'adoption des règlements suivants :

Règlement numéro 159-3-2018 intitulé : « *Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie* » ;

Règlement numéro 218-3-2018 intitulé : *Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation et la restauration de façades et d'enseignes.*

Règlement numéro 235-2018 intitulé : *Règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ces règlements entrent en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 14^e jour du mois de mars deux mille dix-huit.

Madeleine Barbeau, greffière